



LES ACHARDS

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 31 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers représentés : 4
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 27

L'an deux mille vingt cinq, le trente et un mars à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le vingt cinq mars deux mille vingt cinq, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Jean-Pierre CITEAU, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Nicole EDOUARD a donné pouvoir à Nathalie KARCHER, Patricia BLANCHARD a donné pouvoir à Hélène LEMESLE, Ingrid BERNARD a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Sophie CHATELIER a donné pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT.

Absents excusés : Sarah RENAUD, Sébastien HULIN.

Absents : Corinne BRAUD, Paul MAZENS, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D31032025_18 : Demande de subvention au titre des amendes de police 2025

Monsieur Didier RETAILLEAU, Adjoint à l'aménagement et au cadre de vie, expose que la commune des Achards prévoit des travaux d'aménagement sur l'avenue Bonaparte.

En effet, cet axe historique en direction de La Roche-sur-Yon est vieillissant, à caractère très routier, et ne permet pas un juste partage de l'espace entre usagers. Il ne met pas non plus en valeur le patrimoine bâti et naturel de la commune.

Les enjeux sont donc multiples sur le réaménagement de cet axe, très fréquenté.

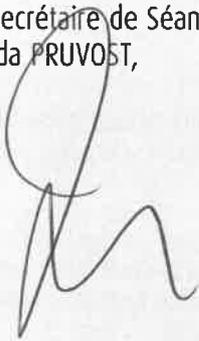
La maîtrise d'œuvre de ce projet a été attribuée à Géouest le 17 décembre 2025.

La première phase de travaux est prévue de septembre 2025 à mi-avril 2026 et est estimée à 602 500€ HT. Elle consiste au réaménagement du giratoire en vue d'une sécurisation, aussi une aide auprès du Conseil Départemental au titre de l'amende de police peut être sollicitée.

En conséquence, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police 2025.
- à signer tout document se rapportant à cette affaire.

La secrétaire de Séance,
Lynda PRUVOST,



Le Maire,
Michel VALLA



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 07/04/2025
Au registre